

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

DJIBOUTI

« Le silence du gouvernement français est indigne ! »

Alors que Djibouti est en proie à une violente crise post-électorale, deux intellectuels djiboutiens, Abdourahman A. Waberi et Ali Coubba, fustigent le soutien français à la dictature. *Page 4 et 5.*



Un État fantôme sous l'œil de Paris

La République centrafricaine est un pays grand comme la France et comptant moins de six millions d'habitants, huit au km². Entre savane et forêt, le pays ne manque pas de ressources agricoles. Son sous-sol est très riche en métaux précieux, minerais et énergies fossiles : diamant, uranium, pétrole. Cependant la Centrafrique est classée dans les dix pays les plus pauvres du monde en matière de développement humain. *Suite page 3.*

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

→ P. 3 EDITO Un Etat fantôme sous l'œil de Paris.

→ P. 4 DJIBOUTI Entretien avec l'écrivain Abdourahman A. Waberi sur la crise politique qui secoue son pays.



→ P. 6 SAHEL Retour sur l'intox des missiles de Kadhafi

Que n'avait-on pas entendu en 2011 sur les centaines de missiles sol-air SA-7 des arsenaux libyens aux mains d'Aqmi ! Deux ans plus tard, après trois mois d'opération Serval, toujours aucune trace.

→ P.7 MALI Bienvenue dans un monde parallèle

La France a eu des polices parallèles, une diplomatie parallèle, voici donc l'armée parallèle, une nouvelle appellation prometteuse !

→ P.8&9 GÉNOCIDE DES TUTSI L'impossible aveu

Dix-neuf ans après, l'Etat français se montre toujours incapable de reconnaître pleinement les responsabilités qui sont les siennes dans le crime imprescriptible commis en 1994 contre les Tutsi rwandais.

→ P.9 FRANCE Paul Barril bientôt mis en examen ?

Avec la validation, le 19 mars, de l'expertise de l'attentat contre le président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, l'étau se resserre autour de l'ex-capitaine de gendarmerie

→ P.10 LES BRÈVES DU CAMEROUN

→ P. 11&12 CENTRAFRIQUE : Intervenir ou non..

Le 27 décembre 2012, François Hollande, refusait d'accéder à la demande de François Bozizé, président de Centrafrique, de l'aider à repousser les rebelles qui menaçaient Bangui.

L'Afrique : vache à lait des entreprises françaises

On le sait, les affaires en Afrique rapportent. Et rapportent même gros. Selon le courtier Exane, les activités africaines du groupe Bolloré ont représenté quasiment 80 % de ses profits en 2011 pour 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires (Agence Ecofin), alors qu'elles ne représentent que le quart des ventes du groupe. Et cette situation pourrait bien perdurer encore longtemps : le port autonome d'Abidjan vient de confier « la construction et la gestion du deuxième terminal à conteneurs du port d'Abidjan » (*Jeune Afrique*, 27 mars) à un consortium composé de APMT (filiale du groupe danois Maersk), de Bolloré Africa Logistic et de Bouygues. Or, Bolloré gère déjà le terminal du port d'Abidjan ; d'où le renforcement d'une position de monopole. Les profits ne sont pas prêts de diminuer !

Ressources naturelles : l'opacité gabonaise

Le Gabon a été exclu de l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Cette « initiative », qui se présente comme « une coalition composée de gouvernements, d'entreprises, de groupes de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales », a mis en place une norme devant assurer « la transparence des paiements issus de l'exploitation des ressources naturelles ». Fondée sur un croisement des données entre ce que déclare payer les entreprises extractives à l'Etat (impôts, taxes...) et ce que l'Etat déclare percevoir de ces mêmes entreprises, cette norme doit permettre de limiter l'accaparement des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles nationales à des fins privées. Si le Gabon avait publié ces informations de 2004 à 2006, cela n'est plus le cas depuis. D'où l'exclusion. L'Etat gabonais aurait-il donc des choses à cacher ?

Des « Merah » en veux-tu en voilà...

Plus c'est gros, mieux ça passe ! Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, au cours de son audition, le 20 février à l'Assemblée nationale sur



l'opération Serval au Mali a ressuscité la Grosse Bertha : « il y a quelque 100 ou 150 « Mohamed Merah » au Mali au sein d'AQMI ». Au doigt mouillé ? Prendrait-il les députés pour des benêts ?

Qatar : la diplomatie du carnet de chèque

Troublante l'interview de Christian Chesnot et Georges Malbrunot qui ont enquêté un an sur le Qatar : « Au fil des ans, il [ndlr : l'émir Al Thani] a noué des relations avec les responsables français. (...) Avec Nicolas Sarkozy, le courant est bien passé, mais l'ancien président s'entendait surtout avec le Premier ministre et chef de la diplomatie, Hamad Ben Jassem (HBJ). Peu scrupuleux, ce Talleyrand de l'émir considère que tout s'achète, y compris les hommes, pour peu qu'on y mette le prix. (...) Entre 2007 et 2012, (...) HBJ venait à Paris toutes les trois semaines, allait dîner à l'Élysée, et souvent à l'insu du Quai d'Orsay. » (*Aujourd'hui en France Magazine*, 29 mars) Interrogés sur les relations historiques du pétrolier Total au Qatar, les deux journalistes précisent : « Le Qatar possède aujourd'hui 3,8 % du capital de Total. En échange, Total associe le Qatar à ses projets en Afrique, notamment, où l'émirat affiche ses ambitions. Parmi elles, la création prochaine d'Al-Jazeera en français, dont une partie de la cible sera l'Afrique francophone ». Surtout, pour Chesnot et Malbrunot, qui publient le fruit de leur enquête dans un livre (*Qatar, les secrets du coffre-fort*, Ed. Michel Lafon), il ne fait aucun doute que le Qatar soutient les djihadistes au nord du Mali.



L'Afrique de l'Ouest droguée

Selon l'Organisation mondiale des douanes, au cours des dix dernières années, l'Afrique de l'Ouest est devenue une nouvelle plaque tournante du trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe. Neuf des quatorze grosses saisies réalisées en 2011 ont eu lieu au Bénin, au Cameroun, au Ghana, au Nigeria, en Sierra Leone et au Togo. Les trafiquants ont recours à des avions et des transporteurs commerciaux pour acheminer des lots de cocaïne jusqu'en Afrique de l'Ouest. En 2011, l'aéroport de Lagos constituait la principale plaque tournante de la cocaïne introduite clandestinement en Europe par voie aérienne. Les trafiquants de cocaïne d'Amérique du Sud tentent aussi, de plus en plus souvent, d'introduire clandestinement de la cocaïne en Europe en passant par le Maroc via l'Afrique subsaharienne et la région du Sahel. Un circuit bien connu puisqu'il emprunte la route du cannabis dont le Maroc, grâce à la complicité d'autorités locales, est le principal exportateur mondial. Au point que l'antenne de la police anti-terroriste de Bayonne change de mission et s'occupe désormais de lutte anti-drogue alors que l'organisation terroriste basque ETA a renoncé à la lutte armée.

Une opération Serval à Notre-Dame des Landes?

Il y a de la fébrilité du côté des défenseurs du projet d'aéroport de Jean-Marc Ayrault à Notre-Dame des Landes. Cela se traduit parfois par une inquiétante légèreté du propos. Jacques Auxiette, qui cumule les casquettes de président PS de la région Pays-de-la-Loire et du syndicat mixte aéroportuaire n'y va pas avec le dos de la cuillère.

En une ultime tentative de promotion du projet d'aéroport, lors d'un point presse, il déclare : « [...] Je cherche à faire en sorte que le gouvernement réussisse sur ce projet, qu'il n'y ait pas de dérapage. Ce n'est pas plus compliqué qu'au Mali ! ». Les opposants au projet dénoncent déjà une « occupation militaire » par les gendarmes depuis près de six mois. Jusqu'à 1 500 fonctionnaires y ont été déployés pour une surface d'environ 2 000 hectares. Des flashballs et une quantité impressionnante de grenades lacrymogènes y ont été utilisés et les grenades de désencerclement ont fait

72%

de la quantité totale de cannabis saisie par les autorités douanières dans le monde en 2011, provenait du Maroc.

Source : Organisation mondiale des douanes.

de très nombreux blessés dont certains cas très graves. Le président de région socialiste demande-t-il donc des rafales, des blindés et la légion ? Souhaite-t-il la mise sous tutelle militaire de Nantes et des bombardements sur la zone ?

Génocide rwandais: les médias de la haine

Pour les historiens et tous ceux qui veulent comprendre la préparation du génocide rwandais dans les mois qui l'ont précédé, le *Montreal Institute For Genocide and Human Rights Studies* (MIGS) met à disposition, sur son site internet, les transcriptions des émissions de radio Rwanda, radio Muhabura et surtout de radio des Milles Collines. Pour cette dernière, la période s'étend du 8 juillet 1993 au 3 juillet 1994 et propose plus de deux cents transcriptions en français anglais et kinyarwanda. En ce qui concerne Radio Rwanda, la période s'étend du 21 octobre 1990 au 7 juillet 1994 et propose aussi plus de 200 transcriptions.

Cette voix que le régime gabonais tente d'étouffer

Marc Ona, une des figures de la société civile gabonaise, a été condamné fin mars à six mois de prison avec sursis pour diffamation envers le chef de cabinet du président Ali Bongo. Membre du mouvement *Ca suffit comme ça!* et prix Goldman de l'Environnement 2009, Marc Ona est l'un des fers de lance de l'opposition au projet de culture d'hévéas du groupe singapourien Olam, dans le nord du pays. La condamnation est lourde : une peine de six mois de prison avec sursis et 5 millions de francs CFA (7.500 euros) pour faire taire une des voix contestataires les plus fameuses au Gabon. Peine perdue, ce simulacre de justice jette une lumière crue sur les méthodes du régime Bongo.

Centrafrique, un État fantôme sous l'œil de Paris

Suite de la page 1

Les causes de cette distorsion entre potentialités et réalité, qui caractérise tant d'États en Afrique, sont d'ordre historique et politique. La colonisation, du fait des exactions des grandes compagnies concessionnaires, a laissé un désert humain, assujéti ensuite à une tutelle néocoloniale constante. Aucun leader nationaliste n'a pu rester ou accéder au pouvoir. Après la rapide disparition de Barthélemy Boganda et la mise à l'écart d'Abel Goumba, le pays a connu surtout la férule de militaires centrafricains issus de l'armée française : Jean-Bedel Bokassa, au pouvoir de 1966 à 1979, ancien capitaine, vétéran des campagnes de France, d'Indochine et d'Algérie, puis André Kolingba, au pouvoir de 1981 à 1993, ancien enfant de troupe, élève puis officier de l'armée française. Ce dernier sera flanqué, cas extrême de tutelle coloniale, d'un «proconsul» en la personne du colonel des services français Jean-Claude Mantion, gouverneur de fait de Centrafrique de 1980 à 1993. La RCA est aussi alors un porte-avion français au cœur du continent, avec les bases de Bouar et de Bangui, qui ne seront évacuées qu'en 1998.

Vainqueur de la première élection dite démocratique, Ange-Félix Patassé, ancien ministre de Bokassa, échoue à gouverner un pays en proie au chaos et aux violences. L'armée française intervient à trois reprises en 1996 pour rétablir l'ordre, tandis que Barril assure la sécurité du président. Patassé tombera en 2003, après avoir en vain demandé le secours de la France, dont la passivité complice permet au général François Bozizé de prendre le pouvoir. C'est aussi le début d'une régionalisation du conflit, le Tchad d'Idriss Déby soutenant Bozizé, alors que les milices congolaises de Jean-Pierre Bemba se portent au secours de Patassé, au prix d'une guerre civile féconde en atrocités de part et d'autre.

En février 2013, le même scénario se reproduit, aux dépens cette fois de Bozizé, devenu encombrant en raison de ses excès de prédation et des faveurs qu'il accorde aux Chinois. Une nébuleuse de mouvements rebelles, la Séléka, s'empare de Bangui et chasse Bozizé. Leur chef, Michel Djotodia, se proclame président, alors qu'il est lui-même contesté au sein de la Séléka. François Hollande a lancé un «appel au calme». La France et l'UE ont fait de molles déclarations demandant «le respect des accords de Libreville», fruit d'une négociation tripartite entre le gouvernement, l'opposition et la rébellion visant à mettre fin au conflit - que Bozizé n'aurait pas appliqués. Pendant que Bangui est une nouvelle fois livrée au pillage, l'armée française, qui occupe l'aéroport pour «protéger les ressortissants étrangers», selon les termes consacrés, a tué deux citoyens indiens qui s'approchaient de l'aéroport. Le Drian a déclaré qu'on enquêterait sur cet incident ubuesque, qui offre une bonne illustration de l'absurdité qui prévaut depuis tant d'années en Centrafrique.

Cela fait maintenant plus d'un demi-siècle que les Centrafricains, appauvris et massacrés, souvent par centaines, par les chefs de clan qui se disputent un pouvoir privatisé, assistent impuissants à la mise à sac de leur territoire. Ils sont la quantité négligeable de l'histoire, dont les enjeux se jouent entre intérêts autrement importants, loin de l'Afrique, essentiellement à Paris. C'est là en effet qu'on a toujours décidé de soutenir ou d'éliminer tel ou tel potentat, telle ou telle faction, non selon leur malfaisance pour leur pays et leurs concitoyens, mais selon les services qu'ils sont susceptibles de rendre aux intérêts français. Après la Côte d'Ivoire et le Mali, voilà un autre exemple des bienfaits de la tutelle française. Quel est le prochain?

Odile Tobner

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs
bda@survie.org

DJIBOUTI

« Le silence du gouvernement français

Abdourahman A. Waberi est écrivain, actuellement professeur de littératures et cultures françaises et francophones à George Washington University aux Etats-Unis). Ali Coubba est docteur en histoire contemporaine et auteur de *“Djibouti, une nation en otage”*. Ils réagissent à la violente crise politique qui secoue Djibouti.

Billets d’Afrique : Où en est la contestation un mois après le scrutin législatif contesté ?

La contestation se poursuit sans perdre de sa cohérence ou de sa véhémence. La rue djiboutienne ne décolère pas. Sur le plan politique, la coalition USN (Union pour le salut national) garde le cap. Les semaines précédentes, des manifestations épisodiques se sont déroulées devant le palais de justice pour protester contre les arrestations et condamnations en catimini des opposants ciblés par les forces de l’ordre. Une justice téléguidée par le palais présidentiel tente de neutraliser les responsables de la société civile. Plus fortement suivies, les manifestations de masse, après la prière générale du vendredi midi, impressionnent le pouvoir qui pensait que le mécontentement populaire allait s’essouffler une fois les « meneurs » jetés en prison et sévèrement condamnés à un emprisonnement allant de deux à douze mois, avec privations de droits civiques pour deux ou trois d’entre eux. Quatre à six semaines plus tard, le caractère bon enfant et déterminé déconcerte également le pouvoir dictatorial qui a sombré dans le mutisme. Ses partisans semblent comme tétanisés.

Tout le monde se rend compte maintenant que la contestation à Djibouti a un caractère inédit. Côté pouvoir, on privilégie répression policière et intimidation. Or, les arrestations de masse opérées par le régime, un peu plus de 600 hommes, femmes et enfants, ont été jetés en prison entre le 23 février et le 28 mars 2013, restent sans effet. La rue est toujours bondée les vendredis midis. En dépit de la campagne de licenciement ayant visé

les fonctionnaires sympathisants de la coalition USN, en particulier ceux qui se sont présentés aux bureaux de vote en tant que délégués de l’opposition, la tension ne baisse pas d’un cran. Bien au contraire.

Sur le plan politique, après avoir procédé à tous les recours possibles, les élus de la coalition USN refusent non seulement de siéger dans la nouvelle assemblée fantôme mais sont en train de mettre en place une nouvelle assemblée beaucoup plus conforme aux choix des électeurs. Mais le plus intéressant pour nous, c’est de faire un autre constat. Avant, le peuple djiboutien faisait le jeu du pouvoir et se complaisait à être victime et bourreau, jeu sinistre qui allait finir par le détruire. Heureusement, le schéma traditionnel d’une nation divisée, entre partisans de la dictature et opposants, est révolu.

Dans l’histoire de Djibouti, jamais le régime n’a été contesté à la fois par les populations du Nord, du Sud-Est, et de la capitale, dans un même mouvement de rejet. Il faut souligner qu’il est discrédité dans le milieu afar, depuis 36 ans. Voir le discrédit de la part des autres composantes et surtout les populations somali qu’il croyait avoir à sa disposition, à la fois comme vivier électoral et comme « instrument » de répression à l’encontre de ses adversaires, a dû ruiner les dernières illusions au palais présidentiel. Notre seule inquiétude concerne les violences dont pourrait user le pouvoir contre les civils. Car toute violence gratuite contre la population risque de radicaliser les manifestants, de désorganiser les services publics et de provoquer le chaos dans la ville de Djibouti.



Abdourahman A. Waberi est né le 20 juillet 1965 à Djibouti Ville, dans ce qui s’appelait encore la Côte française des Somalis, l’actuelle République de Djibouti. Il quitte son pays en 1985 afin de poursuivre des études en France, d’abord à Caen, puis à Dijon et enfin à Paris. Écrivain, il a publié depuis une dizaine d’ouvrages, dont une trilogie sur Djibouti : *Le pays sans ombre* (Le Serpent à plumes, 1994), *Cahier nomade* (Le Serpent à plumes, 1996) et *Balbala* (Le Serpent à plumes, 1997), *Passage des larmes* (Editions Jean-Claude Lattès, septembre 2009). Résidant à Washington, il est actuellement professeur de littératures & cultures françaises et francophones à George Washington University (Etats-Unis).

est indigne ! »

Il semble que le processus voulu par la dictature se soit déroulé selon le schéma suivant : d'abord le vote visible dans les bureaux de votes des grandes villes, ensuite le rassemblement puis la publication des résultats par circonscriptions sans le détail bureau par bureau. Est-ce là que la fraude s'est jouée ?

Oui, si on se limite à la circonscription de Djibouti, c'est le scénario que vous décrivez qui a eu lieu. En effet, dans la capitale, le scrutin s'est déroulé dans des conditions de transparence que les délégués de l'USN n'ont pas contestés. La surprise est venue lors de la publication des résultats. Le score victorieux de l'USN a été attribué à la majorité présidentielle, parfois en majorant d'une manière artificielle les résultats. Heureusement les délégués de l'USN avaient eu le bon réflexe de faire des copies de procès verbaux signés par les assesseurs. Par conséquent, l'opposition estime avoir remporté la majorité parlementaire dans la capitale et dans deux autres circonscriptions électorales, à Ali-Sabieh et à Arta.

Ailleurs, à Tadjourah, Dikhil et Obock, il n'y a pas eu de consultation électorale. D'après M. Aden Mohamed Abdou, un responsable de l'USN qui a fait un compte rendu détaillé du déroulement du scrutin dans un vidéo, les militaires – certainement sur ordre de la présidence inquiète de la tournure prise par la votation – ont empêché les électeurs de voter dans certains bureaux. Dans d'autres, les urnes pré-remplies ont servi à faire le décompte des voix. Ailleurs, les délégués de l'opposition ont été chassés de lieux de vote.

La publication de résultats par bureau de vote est pourtant le minimum requis pour une élection sincère !

D'habitude, le ministère de l'Intérieur publie le soir même de la consultation électorale les résultats de chaque bureau de vote. Donc, premier accroc à la tradition dénoncée aussitôt par l'opposition. Deuxième accroc, le Conseil constitutionnel a attendu deux semaines avant de parapher les résultats du scrutin parlementaire. Ce retard témoigne d'une inquiétude certaine au sommet de l'Etat. D'après la rumeur qui a circulé dans les allées du pouvoir, le président du Conseil constitutionnel, M. Ahmed



Ali Coumba, né 1961 à Aïri-Tadjoura (Djibouti), docteur en histoire contemporaine et auteur de *Djibouti, une nation en otage* (L'Harmattan, 1993), *Le mal djiboutien : rivalités ethniques et enjeux politiques* (L'Harmattan, 1995), et *Ahmed Dini et la vie politique à Djibouti* (L'Harmattan, 1998), est connu pour son engagement politique et une critique acerbe faite du régime, à l'époque de la présidence de Hassan Gouled (1977-1999). Il a quitté son pays à la fin de l'année 1990, suite à des sévices corporels subis de la part d'un « escadron de torture » sous les ordres du chef de la police politique de l'époque, Ismail Omar Guelleh, l'actuel président de la République. En décembre 2004, il a créé un parti politique d'opposition, Uguta-Toosa, deux termes afar et somali signifiant « *Levez-vous ! Défendez-vous !* ». Résident à Reims, il enseigne depuis plusieurs années dans un lycée professionnel à Epernay.

Ibrahim, ancien ambassadeur de Djibouti en France, aurait refusé de cautionner des fraudes aussi flagrantes. Plusieurs jours ont été nécessaires pour ramener ce dernier à la raison... à coups de menaces et de chantage. On saura un jour ce qui s'est réellement passé.

L'ambassadeur de France a déclaré qu'il n'y avait pas eu de fraudes visibles dans les bureaux de vote. Est-ce vrai dans tous les bureaux de vote du pays ? Comment a-t-il pu le vérifier ?

L'ambassadeur a dit qu'à sa connaissance le processus semble s'être déroulé convenablement dans les bureaux de la capitale. Le propos sciemment vague, sans parler de la précaution diplomatique habituelle, ne dit rien sur cette élection. Tout juste, ce que les Américains appellent un « lip service » des plus gênés car les observateurs n'ont pu se rendre que dans quelques bureaux de la capitale triés sur le volet. De plus, dans cet entretien de moins de deux minutes, il n'a jamais parlé de scrutin, de décompte, encore moins de résultats chiffrés et pour cause. Enfin, l'opposition a relevé des entorses à la loi électorale avant, pendant et après

ce scrutin. Tout cela est documenté et disponible, notamment sur Internet. Pour mémoire, les entorses et les tripataillages sont un sport national. En 2010, le président avait modifié la constitution nationale pour pouvoir briguer un troisième mandat illégal. Nous ne sommes pas à un viol anti-constitutionnel près à Djibouti.

Quel est votre sentiment après la réaction a minima de la diplomatie française et européenne ?

Elle ne nous surprend pas. Le port de Djibouti est devenu un enjeu de première importance dans la région. Les intérêts géostratégiques, énergétiques et commerciaux, expliquent sans doute la frilosité de Paris. Le reproche peut être adressé, dans les mêmes termes, aux Etats-Unis et au Japon. Leur silence assourdissant en dit long sur la nature des relations diplomatiques entretenues avec Djibouti. Elles possèdent des zones d'ombre, peu recommandables. En revanche, nous sommes indignés par le silence du gouvernement socialiste qui n'accompagne pas maintenant la volonté de changement exprimée par la population. Maintenant que le rejet de ►►►

►►► la dictature ne fait plus de doute : ses électeurs « naturels » l'ont boudée. A ce stade, de nouvelles déclarations de Paris appelant au respect des droits de l'homme seront les bienvenues.

Ces chancelleries attendent peut-être que les manifestations acquièrent un caractère virulent et qu'il y ait mort d'hommes. A ce moment-là, la gestion de la crise deviendra difficile pour tous les protagonistes. En réaction et par dépit, les Djiboutiens pourraient conserver par la suite le sentiment d'avoir été trahis par Paris, Washington et Tokyo. Nous avons le précédent tunisien qui a durablement empoisonné la coopération avec Paris. Plus que jamais se posera alors la question de « bases militaires étrangères » qui remettent en question la souveraineté nationale. La transition démocratique, comme on l'a observé dans d'autres pays, va de pair avec le nationalisme.

La France et l'UE préconisent un recours juridique tout en sachant que les institutions juridiques et constitutionnelles sont aux mains du pouvoir. Cela équivaut-il à une validation implicite ?

Bien sûr, nous sommes habitués à la langue de bois de la France et de l'Union européenne qui, en dernier ressort, préfèrent de loin le *statu quo* au changement de régime en Afrique ou ailleurs. La transition démocratique serait pour elles une période d'instabilité, non seulement dans le pays concerné mais aussi dans toute la région.

La valeur géostratégique de Djibouti, après les contagions provoquées par le « printemps arabe », incite encore à plus de réticence à aider les forces démocratiques. Mais ce serait une erreur de se voiler ainsi la face.

Pour l'instant, indépendamment de la nature du régime, la coalition USN joue la légalité et a déposé le recours auprès du conseil constitutionnel. Ce pouvoir étant au bout du rouleau, elle ne veut pas lui donner des prétextes pour tirer à balles réelles sur les civils.

Que pensez-vous des accusations du régime Guelleh dénonçant l'infiltration islamiste de l'USN ?

Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage. Ces accusations sont trop grossières et intentionnellement mises en scène par la dictature. Il faut savoir que la coalition USN est composée de six partis politiques dont seulement quatre sont légaux.

Le Mouvement pour le développement et la liberté (MoDel) qui a vu le jour en décembre 2012 et que le pouvoir a

refusé de reconnaître, est soutenu par des membres de la société, des enseignants et des prédicateurs. Ce sont des activistes, des acteurs de la société et non des affreux terroristes comme le pouvoir s'évertue à les présenter. Quand l'un des trois prédicateurs visés travaillait avec le pouvoir, ce dernier abritait donc des terroristes dans son sein. Ce n'est pas très sérieux, le pouvoir tente de discréditer l'opposition démocratique qui se bat contre lui depuis 36 ans. Quant à l'islam, il représente les valeurs positives autour desquelles le peuple djiboutien (musulman à presque 100%) peut réaliser le consensus le plus large.

Outre la présence d'une importante base militaire française, le silence français n'a-t-il pas été « acheté » par le nouvel activisme de Guelleh en faveur de l'intervention française au Mali ?

A la suite d'une élection parlementaire ou présidentielle dans le pré-carré, le silence des autorités françaises est une constante de leur diplomatie. Plaider pour plus de démocratie à Djibouti s'inscrirait dans une démarche positive. Il est vrai que la base militaire de Djibouti est un dispositif important dans la politique de défense française.

Dès qu'une crise frappe le continent africain, les troupes à Djibouti sont mobilisées. Nous espérons que dans un avenir pas trop loin les différentes composantes de Paris (Elysée, Quai d'Orsay, Bercy et le ministère de la Défense) parleront d'une seule et même voix. Ici comme ailleurs, l'exemple tunisien joue contre la stratégie (déli, aveuglement et répression). Avec un partenaire plus soucieux du sort du peuple djiboutien, ses intérêts géostratégiques seront mieux garantis qu'aujourd'hui. Paris ne doit pas oublier que la base américaine a relégué à la seconde place la France. En outre, Iraniens et Turcs aimeraient disposer d'un pied à terre à Djibouti. La question de plus en plus sensible d'hydrocarbures acheminés par la mer Rouge (50% du total), la lutte contre la piraterie et le commerce maritime (15% du trafic mondial) passant par le golfe d'Aden, imposent une nouvelle approche diplomatique.

Un dernier mot sur la disparition de l'écrivain nigérian Chinua Achebe ?

Une immense perte pour tout le continent et pour le monde entier. Mais comme disait Birago Diop (1906-1989), le poète et conteur sénégalais, les morts ne sont pas morts. Il faut relire son magnifique poème spirituel (Souffle) qui date de 1948.

Propos recueillis par Raphaël De Benito

SAHEL

Retour sur l'opération Serval : les missiles de l'armée libyenne

Que n'avait-on pas entendu en 2011 sur les centaines de missiles sol-air SA-7 des arsenaux libyens aux mains d'Aqmi ! Deux ans plus tard, après trois mois d'opération Serval, toujours aucune trace.

A tout honneur, tout seigneur (de guerre), c'est d'abord le président tchadien Idriss Déby, qui a agité le chiffon rouge : « *C'est très grave. Aqmi est en passe de devenir une véritable armée, la mieux équipée de la région* » (*Billets d'Afrique* n°201, avril 2011). On le sait, Deby qui fournissait par ailleurs un contingent de mercenaires à son ami Kadhafi, a toujours eu le sens de la mesure.

L'affaire des SAM-7 préoccupait également les services de sécurité de la région mais aussi les services français dont « *les pires craintes* » étaient confirmées d'après plusieurs articles parus cette année-là dont ceux du *Canard Enchaîné* (Intox aux missiles, *Billets d'Afrique* n°204, juillet août 2011). Dans une dépêche AFP du 22 juin 2011, l'expert algérien Mohamed Mokeddem, auteur notamment de « *La France et l'islamisme armé* » commentait l'interception, le 12 avril, dans le désert nigérien, de trafiquants d'armes transportant 640 kg d'explosifs, du Semtex tchèque : « *Cela confirme que le rôle des islamistes radicaux* »



Un combattant libyen équipé d'un missile SA-7

l'intox aux Kadhafi

libyens n'est pas seulement de lutter contre Kadhafi mais aussi de canaliser l'acheminement des missiles et des explosifs ». L'AFP citait également un responsable de la lutte anti-terroriste dans la région : « Il y a un très grand danger de voir Aqmi devenir l'une des armées les plus fortes du Sahel. Beaucoup d'armes sont tombées entre les mains des terroristes, surtout des missiles sol-air ». Le 3 juillet 2011, un article du Figaro évoquait la possibilité, « peut-être », de missiles récupérés par Aqmi. Certaines sources sécuritaires évoquant même le chiffre ahurissant de 10 000 missiles SA-7 dans la nature. Deux ans plus tard, il n'y a aucune traces des ces missiles redoutables « de courte portée, pouvant permettre à un combattant d'abattre, avec un minimum entraînement, n'importe quel hélicoptère ou avion volant à basse altitude » comme l'écrit Jeune Afrique le 19 mars dernier.

Au Mali, depuis le début de la guerre au printemps 2011 et a fortiori depuis le lancement de l'opération Serval, aucun missile n'a été tiré par les djihadistes, ni retrouvé si ce n'est quelques composants à Gao. Jeune Afrique précise « que les SA-7 sont des missiles assez sensibles. Ils nécessitent de bonnes conditions de stockage et sont équipés de batteries thermiques qui doivent être renouvelées fréquemment. Autant de conditions difficiles à remplir pour des jihadistes sahéliens habitués à nomadiser dans le désert ».

Des caractéristiques que ne pouvaient ignorer les services occidentaux tout comme le fait qu'une bonne partie des milliers de SA-7 dont disposait Kadhafi ne marchaient pas ainsi que l'affirme Laurent Touchard, chercheur indépendant sur les questions de défense.

Pour finir, rappelons la conclusion de l'article de Billets d'Afrique à l'été 2011 sur l'intox aux missiles : minutieusement, on construit un ennemi dont la puissance supposée, « l'une des armées les plus fortes de la région » avec ces centaines de missiles et des armes sophistiquées, nous « oblige » à militariser encore davantage le Sahara.

Raphaël De Benito



MALI

Bienvenue dans un monde parallèle

Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, vient de rendre public un rapport dans lequel il recommande la conversion de la Misma en mission de maintien de la paix des Nations unies. Cette préconisation correspond à la demande de la France (et des Etats-Unis) pour qui elle présente de nombreux avantages : mettre à contribution les financements de l'ONU, donner un cadre un peu plus présentable à la présence de l'armée tchadienne, évacuer la CEDEAO derrière laquelle il n'est plus nécessaire de se dissimuler pour légitimer la présence de l'armée française, et enfin introduire une dimension politique officielle. Sur ce dernier point, il s'agit de sécuriser le calendrier électoral accéléré, imposé au forceps dans un pays ni réuni, ni pacifié, ni réconcilié ; le processus de « concertation nationale » promis ayant été abandonné au profit de la « feuille de route » imposée par la France et les bailleurs de fonds étrangers. On a vu en Côte d'Ivoire ce que sécuriser un processus électoral dont les conditions n'étaient pas réunies pouvait vouloir dire... Un autre point commun avec ce pays concerne une demande atypique du rapport de Ban Ki-moon. Il est nécessaire selon

lui de maintenir pour « un certain temps » une « force parallèle » pour « mener des opérations importantes de combat et de contre-terrorisme » que la force officielle de l'ONU ne serait pas à même de conduire (LeJdd.fr, 27 mars). Le cadre juridique et la composition de cette « force parallèle » ne sont pas autrement précisés, mais il est clair pour tout le monde qu'il s'agit d'une périphrase désignant les forces françaises. Comme en Côte d'Ivoire, la France entend bien bénéficier de la couverture onusienne pour maintenir son armée dans le pays (ou à proximité immédiate), sous couvert de prêter assistance à la force de l'ONU, sans pour autant se plier aux contraintes qu'exigerait une participation officielle à cette force. Fournir des casques bleus, c'est bon pour les pays pauvres. Quand on a des intérêts à défendre, on ne délègue pas le contrôle de ses soldats. Comme en Côte d'Ivoire, la France pourra agir comme bon lui semble en prétendant le faire au nom de l'ONU, sans avoir jamais à rendre de compte. On avait les polices parallèles, la diplomatie parallèle, voici donc l'armée parallèle, une nouvelle appellation prometteuse !

Raphaël Granvaud

GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

L'impossible aveu ?

Dix-neuf ans après, l'Etat français se montre toujours incapable de reconnaître pleinement les responsabilités qui sont les siennes dans le crime imprescriptible commis en 1994 contre les Tutsi rwandais. L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle majorité permettra-t-elle de faire enfin la vérité et d'aller au-delà des déclarations officielles insuffisantes ou fallacieuses faites sous le précédent quinquennat ?

Si les Etats-Unis, les Nations unies et la Belgique ont par le passé présenté des excuses officielles au peuple rwandais, ce n'est pas le cas de la France. Tout juste a-t-elle reconnu, en janvier 2008, par la bouche du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Bernard Kouchner, avoir « certainement commis une faute politique », sans que soit précisée laquelle, et en niant toute « responsabilité militaire ». En visite à Kigali en février 2010, le président Nicolas Sarkozy a, quant à lui, parlé de « graves erreurs d'appréciation, forme d'aveuglement quand nous n'avons pas vu la dimension génocidaire du gouvernement du président [Habyarimana] qui a été assassiné, erreurs dans l'opération Turquoise engagée trop tardivement et sans doute trop peu ». Tout cela est bien

flou, quand ce n'est pas carrément faux. Il apparaît nécessaire, une fois de plus, de rafraîchir la mémoire de nos dirigeants.

Une «faute politique» : l'indéfectible soutien aux extrémistes hutu

Loin d'avoir favorisé l'opposition démocratique au régime du président Habyarimana, les autorités françaises ont, dès 1990, apporté leur soutien aux extrémistes hutu. Ceux-ci créent un journal, *Kangura*, qui publie le 6 décembre 1990 « *Les dix commandements du Hutu* », texte violemment anti-tutsi. La dernière page arbore la photo de François Mitterrand, avec cette légende : « *Un véritable ami du Rwanda* ». L'Elysée ne proteste pas. En septembre 1992, Bruno Delaye, conseiller Afrique de Mitterrand, remercie, au nom du président français, l'un des dirigeants de la Coalition pour la défense de la République (CDR), Jean-Bosco Barayagwiza, pour l'envoi d'une lettre de 700 citoyens rwandais exprimant leur reconnaissance à la France. Bien que la CDR constitue, avec le MRND de Habyarimana, le fer de lance de l'extrémisme hutu, le représentant français aux négociations d'Arusha, Jean-Christophe Belliard, reçoit pour instruction de Paris de demander son intégration aux nouvelles institutions rwandaises. Les autorités françaises ne manifestent pas tant de bienveillance à l'égard des autres partis rwandais. Elles essaient au contraire de les diviser : en février 1993, le ministre de la Coopération, Marcel Debarge, appelle à Kigali à la constitution d'un « front commun » contre le FPR, ce qui, dans le contexte de l'époque, « est presque un

appel à la guerre raciale », selon Gérard Prunier. Cette prise de position française revient à encourager la scission des partis rwandais en deux tendances : une mouvance démocratique et anti-ethniste d'une part, et une mouvance hutu radicale, qui rejoint les extrémistes du MRND et de la CDR, d'autre part.

L'attentat du 6 avril 1994 est immédiatement suivi d'un coup d'Etat qui se traduit par l'assassinat des ministres et des responsables politiques démocrates, hutu pour la plupart. Le premier ministre Agathe Uwilingiyimana est ainsi tué dans la matinée du 7 avril, dans sa résidence située à quelques centaines de mètres de l'ambassade de France, où sont accueillis le même jour les ministres extrémistes. Ceux-ci y débute les tractations en vue de la formation du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), qui encadre le génocide jusqu'à la déroute militaire de juillet 1994. Ils sont rejoints par d'autres dignitaires du « Hutu Power ». L'ambassade de France devient ainsi pendant quelques jours le repaire des extrémistes hutu.

Ce parti pris en faveur de ceux qui orchestrent le génocide se confirme avec la réception à Paris le 27 avril 1994, de Jérôme Bicomumpaka, ministre des Affaires étrangères du GIR, et de Jean-Bosco Barayagwiza, accueillis à l'Elysée par Bruno Delaye et à Matignon par Edouard Balladur, Premier ministre, et Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères. C'est ce même gouvernement de tueurs que les autorités françaises s'attachent à exfiltrer vers le Zaïre en juillet 1994.

Une « dimension génocidaire » clairement perçue

Les autorités françaises étaient parfaitement informées de la menace de génocide pesant sur la minorité tutsi, et ce dès octobre 1990 : l'ambassadeur Martres et l'attaché de Défense, le colonel Galinié, font tous deux allusions à « *l'élimination des Tutsi* » dans des télégrammes envoyés à Paris. Dans son audition devant la Mission d'information parlementaire (MIP) en 1998, Martres déclare que « *le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification au massacre des Tutsi* ». Serubuga est aujourd'hui mis en examen par la justice française. Les massacres à caractère génocidaire qui ont lieu en 1990, 1991, 1992 et 1993 dans



L'amoncellement de machettes importées par milliers avant le génocide.

diverses régions du Rwanda ne laissent guère de doutes sur la réalité des intentions exprimées par les durs du régime. Certains Tutsi sont même tués sous les yeux des soldats français qui participent aux contrôles d'identité avec leurs collègues rwandais, comme c'est le cas en avril 1991, à la sortie de Ruhengeri. Les rapports remis en 1993 par une commission d'enquête internationale composée de plusieurs ONG, puis par le rapporteur spécial de la commission des Droits de l'homme de l'ONU, confirment la « dimension génocidaire » du pouvoir rwandais, sans que cela modifie pour autant la politique française de soutien aux extrémistes hutu.

Un appui ambigu au processus de paix d'Arusha

Ce soutien se lit également dans le faible niveau d'engagement de la France dans le processus de paix d'Arusha. Elle n'y envoie

aucun diplomate de haut rang. Le Quai d'Orsay insiste pour que la CDR fasse partie des nouvelles institutions. Le 5 avril 1994, le représentant français aux Nations unies demande encore au Conseil de sécurité l'intégration de ce « parti extrémiste qui prônait la haine ethnique », selon les mots de l'ambassadeur Marlaud devant la Mission d'information parlementaire (MIP). D'autre part, les accords de cessez-le-feu, puis ceux d'Arusha, prévoient, dès 1991, la suspension des livraisons d'armes et le retrait des troupes étrangères du Rwanda. Pourtant, les soldats français ne quittent pas le pays avant décembre 1993. Ils y sont alors contraints, la France n'étant pas parvenue à les transformer en Casques bleus.

Une « responsabilité militaire » évidente

Sans le « soutien intensif » des troupes françaises, selon les termes de la MIP, le

régime du président Habyarimana se serait effondré face aux offensives militaires du FPR entre 1990 et 1993. La MIP mentionne les livraisons d'armes et de munitions avant le génocide, la formation de l'armée rwandaise et sa prise en mains par « des éléments militaires spécialisés et de haut niveau » à un point « qui conduit certain militaire français à considérer qu'à travers la mission d'assistance opérationnelle qu'il mène, il dirige et commande indirectement une armée, en l'occurrence celle d'un Etat étranger ». Un officier supérieur français est en effet devenu conseiller du chef d'état-major rwandais, et de nombreux autres sont intégrés à la hiérarchie militaire rwandaise. Les députés parlent de « présence française à la limite de l'engagement direct », mais cette limite a été franchie : des soldats français ont combattu le FPR, comme pilotes d'hélicoptères ou servants de batteries d'artillerie, entre 1990 et 1993. De plus, les ►►►

Barril bientôt mis en examen ?

Avec la validation, le 19 mars, de l'expertise de l'attentat contre le président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, l'étau se resserre autour de l'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril. Une expertise dont le contenu mettait en pièces, grâce à un collègue d'experts, la version imputant l'attentat au Front patriotique rwandais de l'actuel président rwandais.

Devenu mercenaire et trafiquant d'armes, Barril a été la cheville ouvrière d'une vaste manipulation qui a consisté d'abord, dès 1998, à entraver la mission d'information parlementaire enquêtant sur le rôle de la France dans le génocide rwandais. Un contre-feu judiciaire qui avait pour seul objectif de protéger les véritables instigateurs de l'attentat contre le président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, en 1994. C'est-à-dire les extrémistes hutus au cœur du pouvoir dont une figure importante n'était autre la femme du président, Agathe Habyarimana, toujours réfugiée en France et pour qui Barril travaillait. L'autre enjeu était aussi de constituer un épais rideau de fumée pour dissimuler les complicités françaises au plus haut niveau de l'Etat. Le résultat a été à la hauteur de la réputation sulfureuse de Barril. Pas une étape de l'instruction du juge Bruguière sans que l'ex-capitaine n'y aille de sa désinformation pour orienter à sa guise l'enquête. Au point de s'interroger sur les capacités professionnelles du juge Bruguière qui n'a jamais jugé utile d'enquêter au Rwanda, ne prenant aucune distance avec un Barril dont les accointances avec le gouvernement génocidaire étaient connues et qui a même accepté comme traducteur, Fabien Singaye, vieille connaissance de Barril, ex-barbouze rwandaise, gendre du financier du génocide et qui vit aujourd'hui en banlieue parisienne. Un des meilleurs connaisseurs du dossier, le journaliste Jean-François Dupaquier

pointe également les relais médiatiques de l'enfumage Barril (*Afrikarabia*, 19 mars) : « Il avait même rallié à sa cause un universitaire français, André Guichaoua, qui a couvert de son autorité le "témoignage" sur l'attentat écrit par un imposteur, le "lieutenant" Abdul Ruzibiza (Rwanda, l'histoire secrète, Ed. Panama, 2005). Et convaincu le polémiste Pierre Péan, aujourd'hui hagiographe de Jean-Marie Le Pen, d'écrire lui aussi un livre en ce sens (Noires fureurs, blancs menteurs, Ed. Fayard) ». Les deux font désormais profil bas. Parmi les propagandistes zélés de cette thèse, citons également Stephen Smith, qui officia à *Libération* jusqu'en 2000, puis au *Monde* jusqu'en 2004 et le journal *Marianne* qui a largement ouvert ses colonnes à une cohorte d'experts et spécialistes du Rwanda, qui tous ont relayé la manipulation Barril.

L'alibi fragile de Barril

Avec cette nouvelle étape judiciaire, la thèse de l'instruction Bruguière/Barril est invalidée définitivement. *A contrario*, le travail d'enquête des successeurs de Bruguière, les juges Nathalie Poux et Marc Trévidic, démontre implicitement la vaste manipulation mise en œuvre par Barril dont les différents domiciles ont été perquisitionnés récemment. Barril est désormais pris dans une nasse judiciaire au point qu'Agathe Habyarimana se désolidarise aujourd'hui du mercenaire alors à son service. A ce stade, on ne voit pas comment Paul Barril pourrait échapper à une mise en examen dans ce dossier d'autant qu'une question capitale reste à éclaircir : que faisait Paul Barril, le 6 avril 1994 au soir, jour de l'attentat ? Était-il à New-York comme il le prétend ou au Rwanda où il a été aperçu la veille ? Et pourquoi était-il titulaire de deux passeports français ?

RDB

►►► militaires français forment directement des miliciens Interahamwe, dont l'action lors du génocide sera particulièrement meurtrière. Cet appui militaire, décisif avant le génocide, se prolonge après le 6 avril 1994. L'approvisionnement en armes ne cesse pas. Une livraison a lieu dès le 9 avril 1994, en parfaite coordination avec les Forces armées rwandaises (FAR). Le colonel Kayumba, directeur du service financier du ministère rwandais de la Défense, est régulièrement reçu à Paris par le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération. Kayumba organise six livraisons d'armes entre avril et juillet 1994. La dernière d'entre elle arrive à l'aéroport de Goma alors qu'il est sous contrôle français.

Le général Huchon reçoit par ailleurs, du 9 au 13 mai 1994, le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, conseiller du chef d'état-major des FAR. Selon le rapport rédigé par ce dernier, Huchon le rend attentif à la nécessité de « retourner l'image du pays à l'extérieur » car « les militaires français ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter ». Huchon évoque entre autres priorités « l'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non », ce qui amène à s'interroger sur le rôle de Paul Barril, aperçu au Rwanda à plusieurs reprises pendant le génocide. Ce d'autant plus que le 6 mai 1994, le général Quesnot, chef d'état-major particulier du président de la République, signale à Mitterrand qu'« à défaut de l'emploi d'une stratégie directe dans la région qui peut apparaître politiquement difficile à mettre en œuvre, nous disposons des moyens et des relais d'une stratégie indirecte qui pourraient rétablir un certain équilibre ». Huchon confie à Rwabalinda un téléphone crypté pour un « contact téléphonique protégé » avec le général Bizimungu, chef d'état-major. Un tel appui aux FAR est stupéfiant car presque au même moment, le 18 mai 1994, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, déclare à l'Assemblée nationale : « Génocide [...] c'est bien de cela qu'il s'agit au Rwanda. Face à l'offensive du Front patriotique rwandais, les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à l'élimination systématique de la population tutsie, ce qui a entraîné la généralisation des massacres »...

Une opération Turquoise «engagée trop tardivement»... pour empêcher la déroute de nos alliés?

Malgré cette aide française, les FAR reculent devant le FPR. Est-ce la situation délicate de nos alliés qui amène à la mi-juin

1994 le président Mitterrand à estimer urgent d'intervenir pour faire cesser les massacres, qui jusque-là l'avaient laissé apparemment indifférent ? L'opération « humanitaire » Turquoise débute le 22 juin 1994. Elle se solde certes par le sauvetage de 10 000 à 17 000 Tutsi, même si de très graves accusations sont en cours d'instruction au Pôle « Génocide et crimes contre l'humanité » concernant l'attitude de militaires français. Il s'agit du délai de trois jours mis pour secourir les survivants tutsi de Bisesero, délai qui coûte la vie à environ un millier d'entre eux. Il s'agit encore de viols, de traitements cruels, de Tutsi laissés sous la menace des tueurs dans les camps de réfugiés gardés par les Français, comme à Murambi.

Cependant, la principale conséquence de Turquoise est l'exfiltration au Zaïre des responsables du génocide, des miliciens et des FAR. Le numéro d'octobre 1994 de la revue de la Légion étrangère, Képi blanc, en fait clairement l'aveu : « L'état-major tactique [de Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement rwandais vers le Zaïre ». Selon le *Times*, le colonel Bagosora est évacué vers le nord depuis Butare début juillet.

Les masques sont-ils en train de tomber ?

Longtemps, l'accusation portée contre le FPR de Paul Kagame d'avoir commis l'attentat du 6 avril 1994 et ainsi déclenché le génocide des Tutsi a servi de contre-feu au lourd dossier de la complicité de l'Etat français dans ce crime.

La reprise de l'instruction Bruguière par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux a permis de réorienter l'enquête en direction de militaires rwandais extrémistes. Le rapport d'expertise balistique remis en janvier 2012 situe en effet au camp de Kanombe le départ des tirs des missiles ayant abattu l'avion présidentiel. Ce camp abritait des unités d'élite des FAR. Il est exclu qu'un commando du FPR ait pu y pénétrer. Cette avancée essentielle dans le dossier transforme l'attentat en premier acte du coup d'Etat qui a porté au pouvoir les partisans du génocide.

L'étonnant est que le nom de Paul Barril refasse surface dans cette affaire (voir encadré, page 9). Introduit dans les cercles franco-rwandais en 1989, l'ancien gendarme de l'Elysée a-t-il un lien avec l'attentat ? Si c'est le cas, l'hypothèse d'une main française dans l'assassinat d'Habyarimana n'aura jamais été aussi sérieuse. Il est grand temps de faire toute la lumière sur la politique menée par notre pays au Rwanda.

Raphaël Doridant

Cameroun : interview acceptable

On se souvient qu'au moment de la présidentielle camerounaise, en octobre 2011, le ministre camerounais de la Communication, Issa Tchiroma, avait fait distribuer un « Guide pratique du journaliste » (*Billets d'Afrique* n°206, octobre 2011). En mars 2013, c'est au tour de Laurent Fabius et de son cabinet de donner implicitement aux journalistes camerounais une leçon de journalisme. A l'occasion de sa visite à Yaoundé le 15 mars, officiellement pour parler des otages, le service presse a en effet décidé *in extremis* que le ministre accorderait une interview à la presse écrite indépendante. Mais avec des conditions très strictes : sélection par l'ambassade de France de trois journalistes, sommés de communiquer chacun trois questions, la veille de l'interview. Ceci afin de permettre au service presse du ministre de sélectionner l'unique question que chaque journaliste était généreusement autorisé à poser à Son Excellence, qui ne prenait ainsi pas le risque de devoir s'expliquer sur des choses désagréables, comme l'opportunité d'une visite officielle à moins d'un mois de la première (parodie d') élection sénatoriale du pays. Inimaginable en France ? Mais « acceptable » pour la France au Cameroun, pour reprendre le mot du prédécesseur de Fabius au Quai d'Orsay, où la continuité est décidément de mise.

« La France est là et bien là »

Malgré les précautions de son service presse, Laurent Fabius s'est vu poser une question à laquelle il ne s'attendait visiblement pas, sur la façon dont la France allait pouvoir continuer à lutter contre le terrorisme puisqu'elle avait décidé de démanteler ses bases militaires en Afrique. Le ministre s'insurge, dans un élan de spontanéité qui en dit long sur la prétendue fin de l'impérialisme militaire français : « Je ne sais pas où vous êtes aller chercher cette histoire de démantèlement. C'est bien la première fois que j'en entends parler. Nous sommes tout à fait présents au Tchad et dans beaucoup d'autres pays d'Afrique. Nous sommes même présents dans le Golfe. Heureusement que nous sommes présents. Sinon, je ne vois pas comment nous aurions pu mener cette opération extrêmement efficace et saluée par tous les Africains au Mali. Nous sommes présents en vertu d'accords que nous avons, à la fois pour protéger nos compatriotes, bien sûr, et si nous pouvons aider la sécurité des populations locales, nous le faisons. Si

la France n'avait pas été là, le Mali serait à l'heure actuelle un Etat terroriste et les pays voisins probablement sous le joug des terroristes. Donc, la France est là et bien là. Elle n'a pas vocation à s'ingérer dans les affaires des Etats, qui doivent se diriger comme ils l'entendent. Mais la France est en appui. »

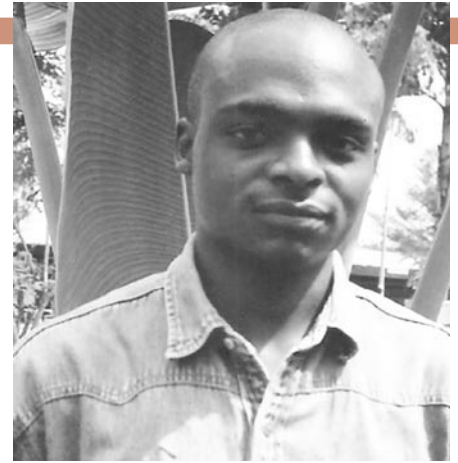
L'excellence des relations France-Cameroun

Une autre question portait sur l'invitation que Paul Biya avait adressée à François Hollande (*Billets d'Afrique* n°222, mars 2013), pour savoir si le président français allait ou non se rendre au Cameroun. Une occasion saisie au vol par Fabius pour passer la brosse à reluire dans le dos du dictateur camerounais, en commentant sa récente visite à l'Élysée comme « un voyage jugé très positif de part et d'autre », en réaffirmant que « nos relations sont excellentes », et en espérant « que le président français pourra se rendre ici ». Évidemment, pas de réponse à la question, mais la réaffirmation opportune d'une belle amitié : un mois avant les sénatoriales, mais aussi quelques semaines après l'annonce par le gouvernement camerounais, début janvier, d'accorder de gré à gré le marché de la réalisation du second pont sur le Wouri (à Douala), au groupement d'entreprises françaises Sogea Atom (groupe Vinci). En pleine montée en puissance de la coopération

économique sino-camerounaise, ce contrat de près de 130 millions d'euros rassure. Même si, drôle de hasard, plus de 120 millions d'euros proviennent d'un financement de l'Agence française de développement... Après tout, il faut bien se donner les moyens de ses ambitions.

L'escalade de l'intimidation

La liberté d'expression, qui n'a jamais été au Cameroun qu'une liberté très surveillée est en train d'y disparaître totalement. Interdiction par la force d'un congrès de l'UPC, irruptions des forces de l'ordre pour interdire une conférence de presse sur le campus de l'UCAC, pour interdire la conférence au Hilton d'un leader de l'opposition, interdiction du débat mensuel organisé par le périodique *Germinal*, interdiction de réunions syndicales, de conférences de presse ou de présentations de livres à la librairie des Peuples Noirs. Un festival du film des Droits de l'homme, prévu à l'Institut français n'a pas pu avoir lieu, non qu'aucun film au programme ait eu les abus au Cameroun comme sujet, mais l'appellation seule est considérée comme subversive. Un pas de plus a été franchi cette semaine. Un jeune cinéaste talentueux, Richard Fouofie Djimeli dit Richard Djif, a disparu depuis le dimanche 24 mars. La cause : son film « 139... Les derniers prédateurs », appelle, entre autres, à la libération des médias, qui a été projeté les 10 et 17 mars



Richard Djif, disparu le 24 mars 2013 après la projection de son film, 1239, les derniers prédateurs.

dernier à Douala et les 13 et 17 mars 2013 à l'Institut français de Yaoundé. Depuis ces projections, Richard Djif est l'objet de menaces de mort par téléphone. Il a porté plainte. Le langage des menaces téléphoniques trahit la logomachie des milices du pouvoir, avancée contre toute manifestation ou expression critique : trouble à l'ordre public, comme si, au Cameroun, il y avait le moindre ordre public, comme si le pouvoir en place n'était pas le pouvoir du désordre à tous les niveaux de la société.

Aucune réaction pour l'instant de l'ambassade de France, bien que le film ait été projeté à l'Institut français. On attend cette fois une mobilisation internationale contre la criminalité fasciste qui se développe au Cameroun. On attend surtout de savoir ce qui est arrivé à Richard Djif.

OT et AP

CENTRAFRIQUE

Intervenir ou non...

**Le 27 décembre 2012
François Hollande, refusait d'accéder à la demande de François Bozizé, président de Centrafrique, de l'aider à repousser les rebelles qui menaçaient Bangui.**

Acette occasion, le président déclarait : « Si nous sommes présents, ce n'est pas pour protéger un régime, c'est pour protéger nos ressortissants et nos intérêts et en aucune façon pour intervenir dans les affaires intérieures d'un pays. Ce temps-là est terminé ». Cette déclaration a fait florès dans les médias

français qui ont entonné leur refrain habituel « *La Françafrique c'est terminé.* ». Ainsi dans *28 minutes* du 29 mars, le journaliste Juan Gomez, dans sa rubrique de politique étrangère consacrée aux événements centrafricains, a relayé la bonne nouvelle : « *Le temps où la France intervenait en Afrique est terminé.* ». Il s'est attiré une réplique courtoise mais cinglante d'Anastasia Tudieshe, journaliste à *Africa n°1*, qui lui a rappelé que, selon la résolution 57 de l'ONU, un pays agressé par un pays étranger peut faire appel à un autre pays pour sa défense, que, par ailleurs, alors que le Mali ne subit pas l'agression d'un pays étranger, la France y est intervenue en force. Gomez répliqua piteusement que c'était le Mali qui avait appelé la

France, oubliant ce qu'il venait de dire de la situation centrafricaine. Il est bon de rappeler que le refus d'intervention de la France pour sauver un régime africain menacé est loin d'être une nouveauté. En 1963, De Gaulle abandonna Fulbert Youlou, premier président du Congo Brazzaville, renversé par une rébellion marxiste. On explique ce lâchage d'un homme politique arrivé au pouvoir grâce aux colons, par l'horreur que ce prêtre excommunié, réputé pour ses extravagances, inspirait à madame De Gaulle.

Il y a certes des non-interventions qui sont des aveux. Ainsi la France n'est pas intervenue pour défendre des régimes légitimes contre lesquels elle avait suscité des complots, au ►►►

►►► Togo en 1963 pour sauver Sylvanus Olympio, au Mali en 1968 pour défendre Modibo Keita. Mais la France n'est pas intervenue non plus pour sauver le très francophile président du Niger Hamani Diori en 1974 : celui-ci pensait un peu trop aux intérêts du Niger. On disait que le refus de la France d'intervenir en Côte d'Ivoire en 1999, pour sauver le successeur d'Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié, chassé par la mutinerie du général Gueï, était dû au veto du premier ministre de Jacques Chirac, Lionel Jospin. Rétrospectivement on peut supposer qu'il y avait probablement d'autres raisons à cette bizarre abstention de Chirac. Le principal acteur du coup d'État de Gueï fut en effet Ibrahim Coulibaly, dit IB, séide de Ouattara. L'irruption intempestive de Gbagbo fit échouer le scénario, d'où la fureur persistante de Chirac contre ce dernier, d'où aussi, en 2010, la stupéfiante élimination de IB, qui en savait décidément trop. Gbagbo eut l'audace de demander l'assistance de la France pour préserver l'intégrité du territoire de la Côte d'Ivoire, lors de l'agression de 2002 par une rébellion basée au Burkina-Faso. Il n'obtint évidemment pas satisfaction. La France se contenta de « s'interposer ». En 2003, Chirac laissa aussi tomber le président de la Centrafrique Ange-Félix Patassé, qu'il avait pourtant obstinément secouru en 1996 et qui criait à l'aide

pour contrer le coup de force de Bozizé. Ce dernier, qui est abandonné l u i - m ê m e aujourd'hui n'est donc pas une exception mais seulement le dernier en date du lâchage de la France, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le respect de la s o u v e r a i n e t é du pays, simplement parce que, comme nombre d'autres, sa tête ne revient plus à ses protecteurs. La France est si peu soucieuse de la souveraineté de la Centrafrique qu'elle a envoyé six cents soldats occuper l'aéroport de Bangui pour « protéger les ressortissants et les intérêts français », ce qu'elle n'oserait jamais faire en Ukraine ou en Argentine, quels que soient les risques courus par ses ressortissants et ses intérêts lors de troubles civils. Il y a donc bien



Des renforts français débarquent à Bangui le 22 mars en provenance de Libreville au Gabon.

toujours une spécificité coloniale dans ses rapports avec les pays africains francophones.

Odile Tobner

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
 Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
 Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou
 Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner. P.Caminade
 Ils ont participé à ce numéro : J.Beurk, R.Doridant.
 Abonnements : David Dousseau
 Association Survie
 107, Bd de Magenta
 F75010 Paris
 Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
 Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
 Commission paritaire n° 0216G87632
 Dépôt légal : avril 2013 -ISSN 2115- 6336
 Imprimé par Imprimerie 3 A
 7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart
 Abonnement : 25 euros
 (Étranger: 30 euros) €personne à faible revenu: 20 euros€